



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

livrets d'épargne

Question écrite n° 11879

Texte de la question

M. Gautier Audinot demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il envisage de rendre plus attractif le livret A, qui est le moyen de financement privilégié du logement social, afin de favoriser la collecte permettant d'assurer un toit à chacun.

Texte de la réponse

Les taux réglementés ont été baissés le 16 juin dernier. Cette mesure a été décidée parce qu'elle favorise le logement locatif social. En effet, grâce à la baisse du taux du livret A, le coût du crédit aux HLM (qui se financent à partir des dépôts du livret A) va pouvoir diminuer, permettant à ces organismes de renforcer dans l'avenir leurs capacités d'investissement et d'améliorer la qualité de leurs prestations. Cette baisse est donc fondamentalement une mesure destinée à profiter à l'ensemble des locataires HLM. Par ailleurs, la baisse du coût du Codevi produit un effet favorable sur le coût du crédit aux PME, favorisant ainsi leurs investissements, pour plus de croissance et donc plus d'emplois. Les conditions de rémunération du livret A, et plus encore du LEP (dont le taux a été maintenu à 4,75 %), sont suffisamment attractives, au regard des conditions de marché, pour éviter un mouvement de décollecte. C'est ce que montrent les chiffres des collectes de juillet et août. Par ailleurs, les ratios de liquidité des fonds d'épargne ne font apparaître aucun risque de voir les organismes HLM manquer des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission sociale.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11879

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1558

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6017